

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BNC-BASE-10-06/07/2016

Date de publication : 06/07/2016

BNC - Base d'imposition - Règles de détermination du bénéfice imposable

Positionnement du document dans le plan :

BNC - Bénéfices non commerciaux

Base d'imposition

Titre 1 : Règles de détermination du bénéfice imposable

1

L'article 93 du code général des impôts (CGI) et l'article 93 A du CGI définissent les règles de détermination du bénéfice imposable. Celui-ci est constitué par l'excédent des recettes totales sur les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession.

10

L'étude des règles de détermination du bénéfice portera sur :

- le bénéfice net (chapitre 1, [BOI-BNC-BASE-10-10](#)) ;
- la détermination du patrimoine professionnel (chapitre 2, [BOI-BNC-BASE-10-20](#)).